

**Veille de l'Observatoire**  
Numéro 93 septembre-octobre 2013

**La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.**

**L'information est présentée selon le niveau d'intervention<sup>1</sup>. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.**

**Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet :**  
[http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire\\_contribuer.aspx](http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx)

**DANS CE NUMÉRO :**

1. Plan d'immigration Canada 2014
2. Défense des droits et libertés : rapport de la CDPDJ
3. Immigration et surqualification en emploi au Québec
4. Portrait statistique des immigrants établis dans les régions administratives du Québec
5. Protection des droits et libertés : rapport de la CODP
6. Propositions de modèles de gouvernance mondiale des migrations
7. Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement
8. Rapport du GMG sur l'état de la migration dans le monde en 2013
9. Lutte contre l'exploitation des travailleurs domestiques migrants
10. Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques
11. Situation des travailleuses et travailleurs domestiques migrants en Europe
12. Déplacés, réfugiés et demandeurs d'asile : tendances mondiales en 2012
13. Situation des peuples autochtones au Canada
14. Coalition des villes américaines contre le racisme et la discrimination
15. Frontières maritimes méridionales de l'UE : traitement des demandeurs d'asile
16. Rapport de l'ECRI sur le racisme et l'intolérance en Europe
17. Traite des êtres humains au Royaume-Uni

---

<sup>1</sup> Nous regrettons qu'une part de la documentation présentée dans la Veille soit de langue anglaise. Pour ces documents, la traduction française n'existe pas ou n'est pas encore disponible.

18. Rapport sur la traite des êtres humains pour des fins de prélèvement d'organes
19. Rapport sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie en France
20. Lutte contre la traite des êtres humains en Belgique
21. Lutte contre la traite des êtres humains au Canada
22. Étude sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada
23. Intégration des réfugiés en Europe
24. Perception de l'immigration en Europe, États-Unis et Turquie
25. Résolution sur l'accueil et la protection des réfugiés syriens dans l'UE
26. Immigration et développement des ressources humaines : Canada, Angleterre, Allemagne
27. Charte des valeurs québécoises : communiqué d'Amnistie internationale

## **GOUVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARAGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES**

### **À OTTAWA**

#### **1. Plan d'immigration Canada 2014**

Le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme vient de déposer le [\*Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2013\*](#). Pour la huitième année consécutive, le Canada, déterminé à mettre en place un système d'immigration souple, rapide et adapté aux besoins du marché du travail, compte maintenir ses niveaux d'admission cibles et accueillir entre 240 000 et 265 000 nouveaux résidents permanents en 2014. Un nombre record d'immigrants sera accueilli dans le cadre de la Catégorie de l'expérience canadienne (15 000) et du Programme des candidats des provinces (entre 44 000 et 47 000). La portion de l'immigration économique devrait passer à 63 %. Le ministre a rappelé que le Canada passe actuellement d'un système d'immigration économique passive à un mode de recrutement intensif dans le cadre d'un nouveau système d'admission appelé provisoirement [\*système de déclaration d'intérêt \(DI\)\*](#). En vertu de ce nouveau système, les nouveaux arrivants seront sélectionnés, dès janvier 2015, selon les compétences recherchées par les employeurs canadiens. Quant aux demandes d'immigrations, elles seront traitées non dans l'ordre de réception, mais en fonction d'un système de priorité qui permettra d'accueillir, plus rapidement qu'auparavant, les immigrants recherchés par les employeurs et possédant les compétences nécessaires à leur réussite au Canada. Par ailleurs, en 2014, le Canada compte accueillir plus de 17 000 résidents permanents dans le cadre du Programme des aides familiaux résidants (PAFR), soit le nombre le plus élevé d'admissions en une année depuis la création de ce programme en 1993.

### **À QUÉBEC**

#### **2. Défense des droits et libertés : rapport de la CDPDJ**

Dans son [\*Rapport annuel d'activités et de gestion 2012-2013\*](#) déposé récemment à l'Assemblée nationale, la **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)** a rappelé que la protection et la défense des droits et libertés posent encore de nombreux défis, et que le Québec doit poursuivre ses efforts visant la promotion et la défense des droits. On apprend que sur les 1 022 plaintes déposées auprès de la **CDPDJ** l'an dernier, 30 % avaient pour motif la discrimination fondée sur le handicap et 25 % la discrimination fondée sur l'origine

ethnoculturelle. Quant aux plaintes liées au profilage à caractère raciste, elles ont enregistré une augmentation de 52,1 %. Dans son rapport, la **CDPDJ** a salué la création du **Bureau des enquêtes indépendantes (BEI)**, un mécanisme d'enquête indépendante qui mettra fin à la pratique des enquêtes menées par le service de police sur des agents de police, impliqués dans des événements ayant entraîné un décès ou des blessures graves.

### **3. Immigration et surqualification en emploi au Québec**

Intitulé **Éléments explicatifs de la surqualification chez les personnes immigrantes au Québec en 2012**, un document publié par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) évalue dans quelle mesure les personnes immigrantes admises au Québec occupent des emplois à la hauteur de leurs compétences. Basé en grande partie sur des données de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada, le document propose, dans les deux premières sections, une comparaison interprovinciale et expose les résultats des recherches récentes sur la surqualification des personnes immigrantes au Canada et au Québec. Présentant, dans les deux dernières sections, les changements survenus dans le profil de la population immigrante au cours des dernières années, le document analyse le phénomène de la surqualification parmi les immigrants titulaires au minimum d'un baccalauréat et parmi l'ensemble de la population en général. Entre 1996 et 2012, le nombre d'immigrants admis annuellement au Québec est passé de 29 000 à plus de 50 000, soit une hausse de 84,9 %. En 2012, près de 50 % des personnes immigrantes admises au Québec âgées de 25 à 54 possédaient un grade universitaire, et 29,3 % un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires. Comparativement à 2006, la proportion des personnes immigrantes possédant un grade universitaire est passée de 39,3 % à 48,2 % en 2012, alors que celle des personnes immigrantes ne possédant aucun grade, certificat ou diplôme est passée de 12,3 % en 2006 à 8,6 % en 2012. Comparativement à la population native, en 2012, les personnes immigrantes étaient plus nombreuses à posséder un diplôme ou un certificat universitaire supérieur au baccalauréat, soit 33,1 % contre 26,8 %. Quant au phénomène de la surqualification, en 2012, plus de 739 000 travailleurs âgés de 25 à 54 ans étaient en situation de surqualification en emploi au Québec, soit 29,7 % de la population active. Ce phénomène est plus présent parmi la population immigrante, dont 43 % étaient surqualifiées en emploi en 2012, soit un taux supérieur de 13,3 points de pourcentage à celui de l'ensemble de la population québécoise. Que ce soit parmi les immigrants ou parmi la population en général, le phénomène de la surqualification est plus présent parmi les femmes que parmi les hommes.

### **4. Portrait statistique des immigrants établis dans les régions administratives du Québec**

Intitulée **Portraits régionaux 2001-2010 : Caractéristiques des immigrants établis au Québec et dans les régions en 2012**, une étude publiée par le MICC dresse un portrait des immigrants admis au Québec au cours de la dernière décennie et toujours présents sur le territoire en 2012, de même que les portraits statistiques des immigrants résidant dans les régions administratives de la province en janvier 2012.

## **AILLEURS AU CANADA**

### **Ontario**

#### **5. Protection des droits et libertés : rapport de la CODP**

La **Commission ontarienne des droits de la personne (CODP)** vient de publier son rapport annuel 2012-2013. Faisant état des activités de la CODP pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013, le rapport, intitulé *[Droits, partenaires et action](#)*, décrit les efforts déployés par la **CODP** en vue de protéger et d'améliorer la protection des droits de la personne, notamment en ce qui concerne le profilage à caractère raciste et la discrimination envers les populations immigrantes. Entre autres sujets figurant dans ce rapport, on trouve les résultats de la consultation sur les questions des droits fondamentaux touchant les personnes aux prises avec des troubles mentaux ou dépendances, les résultats de deux enquêtes publiques portant sur les droits de la personne dans le domaine du logement, de même que l'analyse des questions relevant de la *[Politique sur les droits de la personne contradictoires](#)* .

## **DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES**

### **NATIONS UNIES**

#### **6. Propositions de modèles de gouvernance mondiale des migrations**

Lors de la présentation de son dernier [rapport](#) devant l'**Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU)**, le Rapporteur spécial des Nations unies pour les droits de l'homme des migrants a exprimé sa position en faveur d'une meilleure gouvernance mondiale des migrations. En présentant de futurs modèles possibles de gouvernance mondiale, le rapporteur spécial a proposé la création, au sein de l'**ONU**, d'un organisme doté d'un mandat spécifique sur les migrations internationales. Examinant d'autres mesures susceptibles de renforcer le cadre institutionnel actuel, le rapporteur spécial a suggéré de déplacer l'**Organisation internationale des migrations (OIM)** à l'intérieur de l'**ONU**, en vue de créer un nouvel organisme qui fusionne l'**OIM** et le **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)**. De plus, le rapporteur spécial a proposé d'étendre le mandat de l'**UNHCR**, limité actuellement aux demandeurs d'asile, aux réfugiés, aux apatrides et aux personnes déplacées, de manière à couvrir tous les migrants.

Par ailleurs, faisant suite aux naufrages tragiques de centaines d'immigrants irréguliers survenus récemment au large de la côte italienne, le Rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme des migrants a réitéré son [appel](#) à tous les États membres de l'**Union européenne (UE)** à adopter une nouvelle approche de la migration qui met l'accent sur les droits des migrants. Le rapporteur spécial a prévenu que si les pays continuent à pénaliser les migrations irrégulières, sans adopter de nouvelles voies légales de migration, en particulier pour les migrants peu qualifiés, le nombre de migrants qui risquent leur vie sur les navires de fortunes pour atteindre l'Europe ne peut qu'augmenter.

#### **7. Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement**

À l'occasion du *[Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement](#)*, organisé le 3 et 4 octobre dernier par l'**Assemblée générale de l'ONU**, les États membres de l'**ONU**, tout en réaffirmant leur engagement à lutter contre la traite des êtres humains, le racisme et l'intolérance, ont adopté à l'unanimité une déclaration appelant au respect des droits de

l'homme et des normes internationales du travail. Le dialogue se veut une occasion pour que la communauté internationale puisse élaborer des moyens visant à mettre la migration au service du développement et de la réduction de la pauvreté. Pour ce faire, l'ONU a défini, en huit points, un programme d'action [Réussir la migration](#). Parmi ces points figurent la réduction des coûts de la migration des travailleurs, l'amélioration du sort des migrants en détresse, l'amélioration de la perception des migrants de la part du public et l'intégration de la migration dans les agendas de développement.

#### **8. Rapport du GMG sur l'état de la migration dans le monde en 2013**

Ayant pour visée l'établissement d'objectifs concrets afin de mesurer les progrès liés à la migration internationale et au développement, le **Groupe mondial sur la migration (GMG)** a formulé une [série de recommandations pratiques](#) dans le cadre du *Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur la migration internationale et le développement*. Le **GMG** a publié en outre [État de la migration dans le monde 2013](#), un rapport axé principalement sur la façon dont la migration influe sur le bien-être des migrants et leur développement humain sous toutes sortes d'aspects. Basé sur les conclusions du [Gallup World Poll : The Many Faces of Global Migration](#) qui évaluent le bien-être subjectif des migrants dans plus de 150 pays, le rapport présente la situation actuelle de la migration dans le monde et s'intéresse aux mouvements le long des quatre axes migratoires (Sud-Nord; Sud-Sud; Nord-Nord; Nord-Sud), ainsi que leurs effets sur le développement. Dans sa conclusion, le rapport formule plusieurs recommandations concernant le bien-être des migrants et les incidences de la migration sur le développement des pays d'accueil et de provenance des migrants.

#### **9. Lutte contre l'exploitation des travailleurs domestiques migrants**

L'**Organisation internationale du travail (OIT)** organise en novembre une [réunion technique tripartite sur les migrations de main d'œuvre](#) qui comporte, entre autres, une table ronde consacrée aux résultats du *Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur la migration internationale et le développement*. Par ailleurs, l'OIT vient de lancer le [Programme d'action mondial pour les travailleurs domestiques migrants](#), une initiative qui sera mise en œuvre en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en vue de promouvoir les droits de l'homme et du travail des travailleurs domestiques migrants à travers le monde. La **Confédération syndicale internationale (CSI)** et le **Réseau international des travailleurs domestiques** sont également associés au projet.

#### **10. Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques**

Adoptée par les pays membres de l'OIT en 2011 et ratifiée par plusieurs pays, la [Convention \(n°189\) sur les travailleuses et travailleurs domestiques](#) est entrée en vigueur en septembre dernier. Grâce à cette convention, des milliers de jeunes filles et de femmes auront désormais la chance d'accéder à des conditions de travail plus sûres, notamment une limitation des horaires de travail, un salaire minimum et une couverture de sécurité sociale. La convention comprend en outre des dispositions spécifiques visant la protection des travailleurs domestiques migrants en ce qui a trait, entre autres, à la réglementation des agences de placement privées. Souvent exclus des législations nationales sur le travail, les travailleurs domestiques migrants courent un plus grand risque d'être victimes d'exploitation. Les pays ayant ratifié la *Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques* sont l'Uruguay, les Philippines, le Nicaragua, l'Italie, la Bolivie, le

Paraguay, l'Afrique du Sud, la République de Guyana et l'Allemagne. D'autres pays sont sur le point d'adhérer à cette convention.

### **11. Situation des travailleuses et travailleurs domestiques migrants en Europe**

Intitulée [\*Promoting integration for migrant domestic workers in Europe : A synthesis of Belgium, France, Italy and Spain\*](#), une étude, menée par l'OIT, analyse le parcours professionnel des femmes migrantes employées dans l'aide et les services à domicile en Europe. Tenant compte des dynamiques migratoires, ainsi que des profondes mutations marquant ce domaine professionnel en plein essor, le rapport, basé sur des données ayant trait à l'emploi, à la formation, aux conditions de travail et aux statuts migratoires, rend compte des mobilités au sein de ce domaine particulièrement féminisé et caractérisé, entre autres, par une grande précarité. Examinant les effets des transformations des dynamiques migratoires sur le parcours de plus de 2,5 millions d'hommes et de femmes, en majorité migrants, œuvrant dans l'aide et les services à domicile en Europe, l'étude soutient qu'en dépit de l'existence de cadres régulateurs, les politiques d'immigration restrictives, adoptées par plusieurs pays européens, contribuent à ce que de nombreux migrants soient pris au piège d'un statut irrégulier ou d'un emploi informel. Dans ses conclusions, l'étude recommande aux pays concernés de promouvoir la cohérence politique et législative, de simplifier et d'harmoniser la législation pour réglementer le statut des différentes catégories de travailleurs, de créer des espaces de dialogue multipartites impliquant les travailleurs migrants eux-mêmes, de promouvoir la sensibilisation du public quant à la valeur du travail domestique et aux droits des travailleurs domestiques, d'améliorer la reconnaissance des compétences et des mécanismes de qualification des travailleurs domestiques.

### **12. Déplacés, réfugiés et demandeurs d'asile : tendances mondiales en 2012**

Dans son rapport intitulé [\*Déplacement : le nouveau défi du XXI<sup>e</sup> siècle\*](#), le rapport du **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)** soutient qu'en 2012, les crises humanitaires ont atteint une ampleur sans précédent au cours de la dernière décennie. Plus de 1,1 million de personnes ont été forcées à se réfugier en dehors de leurs pays, notamment en raison des conflits qui ont éclaté en Syrie, au Mali, au Congo et au Soudan. En 2012, chaque jour plus de 3 000 individus cherchaient refuge en dehors de leurs pays, un chiffre cinq fois plus élevé qu'en 2010. Quant au nombre de personnes forcées à se déplacer à l'intérieur de leurs pays, il aurait atteint 6,5 millions en 2012, un chiffre deux fois plus élevé qu'en 2011. Au total, chaque jour plus de 23 000 personnes ont été forcées à chercher protection à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs pays. Selon l'UNHCR, à la fin de 2012, le nombre des réfugiés, de déracinés, de déplacés internes était estimé à plus de 45,2 millions à travers le monde.

### **13. Situation des peuples autochtones au Canada**

À l'issue de sa visite au Canada effectuée en octobre dernier en vue d'examiner la situation des peuples autochtones du pays, le [\*\*Rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones\*\*](#) a déclaré qu'en dépit des efforts gouvernementaux visant l'amélioration du bien-être économique et social des peuples autochtones, le Canada fait actuellement face à une crise en ce qui a trait aux conditions de vie de ces populations. En fait, l'écart de bien-être entre Autochtones et non autochtones au Canada ne s'est pas réduit au cours des dernières années : au moins un Autochtone sur cinq vit dans un foyer surpeuplé et contaminé, les taux de suicide dans les réserves sont cinq fois plus élevés que ceux de la population canadienne en général, les femmes autochtones font face à des taux anormalement élevés d'incarcération et sont huit fois



plus susceptibles d'être assassinées que les femmes non autochtones. Parmi les priorités identifiées par le Rapporteur spécial figurent l'urgence d'offrir aux populations autochtones des logements décents, l'amélioration du système d'éducation et la prévention du suicide et des agressions. Rappelons que la Conférence mondiale des Nations Unies sur les peuples autochtones aura lieu à New York entre le 22 et 23 septembre 2014.

#### **14. Coalition des villes américaines contre le racisme et la discrimination**

Dans le cadre des activités de l'*Empowerment Week* qui ont eu lieu à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire des événements tragiques qui ont marqué le mouvement des droits civiques pour l'égalité à Birmingham (Alabama), une cinquantaine de maires représentant des villes des États-Unis, de même que des représentants de l'UNESCO et du département d'État des États-Unis, viennent de lancer la **Coalition des villes américaines contre le racisme et la discrimination**. Parmi les 10 points du [Plan d'Action de la Coalition](#) figurent l'intégration des migrants dans la communauté et la lutte contre le racisme et la discrimination.

### **UNION EUROPÉENNE**

#### **15. Frontières maritimes méridionales de l'UE : traitement des demandeurs d'asile**

L'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)** vient de publier un rapport [Les droits fondamentaux aux frontières maritimes méridionales de l'Europe](#) sur le traitement, au long des frontières extérieures de l'**Union européenne (UE)**, des ressortissants de pays tiers fuyant la guerre ou les persécutions dans leurs pays d'origine. Le rapport examine les conditions relatives, entre autres, aux droits fondamentaux, tels que le droit à la vie et le droit à ne pas être renvoyé à des pays où le risque de torture et de persécution est élevé. Le rapport se penche également sur les pratiques de surveillance des frontières maritimes, les procédures de débarquement ainsi que la formation des gardes-frontières de l'Espagne, de Chypre, de la Grèce, de l'Italie et de Malte. Selon les données du rapport, en 2010, environ 10 000 personnes ont franchi illégalement les frontières maritimes méridionales de l'Europe, comparativement à 70 000 en 2011 et à 20 000 en 2012. Dans ses recommandations, la **FRA** exhorte l'**UE** à redoubler ses efforts pour renforcer l'espace de protection dans les pays de transit, à mettre en place des systèmes d'asile efficaces et à améliorer l'accès à la justice pour les demandeurs d'asile. Par ailleurs, s'appuyant sur les données recueillies dans ses enquêtes et rapports précédents, la **FRA** a soumis à l'**UE** une [série de recommandations](#) pour améliorer la protection contre le racisme et la discrimination.

#### **16. Rapport de l'ECRI sur le racisme et l'intolérance en Europe**

Dans son [Rapport annuel 2012](#), la **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** appelle les pays européens à assumer leur « identité multiculturelle » et à reconnaître le rôle majeur joué par l'immigration au sein de leurs économies. Dans ses observations, l'**ECRI** a noté une aggravation des rancœurs ainsi qu'une montée des préjugés envers les Roms et les migrants de confession musulmane. L'**ECRI** a enregistré également une montée du racisme sur Internet et une intensification manifeste des discours de haine motivés, notamment, par la montée des partis politiques xénophobes dans plusieurs pays européens. Invitant les États européens à encourager le débat et le dialogue interreligieux, l'**ECRI** soutient, dans ses recommandations, que la lutte contre le racisme et l'intolérance ne peut être efficace que si l'on

arrive à faire passer le message dans la société tout entière. À cet égard, une sensibilisation du grand public et une stratégie de communication adaptée s'avèrent essentielles.

### **17. Traite des êtres humains au Royaume-Uni**

Intitulée [\*A Strategic Assessment on the Nature and Scale of Human Trafficking in 2012\*](#), une étude menée par l'**United Kingdom Human Trafficking Center (UKHTC)** évalue le nombre de victimes potentielles de la traite identifiées au Royaume-Uni en 2012, leurs pays d'origine, le type d'exploitation qu'elles ont subi, ainsi que les techniques de recrutement des trafiquants. En 2012, plus de 2 225 personnes ont été victimes de traite au Royaume-Uni, dont 55 % des femmes, 71 % des adultes et 24 % des enfants. Les pays les plus répandus d'origine des victimes sont la Roumanie, le Nigeria, le Vietnam et la Hongrie. L'exploitation sexuelle (35 %) et l'exploitation de main d'œuvre (23 %) sont les deux types d'exploitation les plus répandus. Comparativement à 2011, le nombre des victimes de la traite au Royaume-Uni a augmenté de 9 % en 2012.

### **18. Rapport sur la traite des êtres humains pour des fins de prélèvement d'organes**

Le rapporteur spécial des Nations Unies sur la traite des êtres humains a présenté son rapport annuel [\*Trafficking in persons, especially women and children\*](#) à l'**Assemblée générale des Nations unies**. Outre la description des activités entreprises par le rapporteur spécial entre 2012 et 2013, le rapport contient une thématique portant sur la question de la traite des êtres humains pour des fins de prélèvement d'organes. Il examine l'exploitation des personnes obligées, par la nécessité ou par la force, à vendre leurs organes pour la transplantation à des personnes dans leurs pays ou à l'étranger. Dans ses recommandations, le rapporteur spécial appelle au développement et à la mise en œuvre de mesures juridiques et politiques à l'échelle internationale, nationale et régionale pour lutter contre ce phénomène.

## **AILLEURS DANS LE MONDE**

### **19. Rapport sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie en France**

La **Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)**, institution de protection et de promotion des droits de l'homme en France, vient de publier son [\*Rapport d'activité 2012\*](#). Selon la CNCDH, bien que la législation se soit considérablement étoffée, les menaces et les actes à caractère raciste n'ont pas diminué pour autant. En 2012, les actes et menaces à caractère raciste, antisémite et xénophobe ont connu une hausse de 23 % en France. Dans son rapport, la CNCDH met en lumière l'évolution inquiétante des idées et opinions selon lesquelles certains comportements justifient parfois les réactions racistes. Comparativement à 2011, le sentiment qu'il y aurait trop de migrants en France est en hausse de 10 point et reste largement majoritaire (69 %). Les migrants de confession musulmane restent le groupe ethnoculturel le plus rejeté en France. Dans ses conclusions, « la CNCDH émet un certain nombre de recommandations visant à améliorer la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. [...] Elle recommande aussi la levée des mesures administratives concernant les Roms et les gens de voyage qui tendent à renforcer la stigmatisation et les discriminations dont souffrent ces personnes ; enfin, elle appelle à modifier les délais de prescription des infractions de presse à caractère raciste ou antisémite ». (p.24)



## **20. Lutte contre la traite des êtres humains en Belgique**

Le **Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme**, un service public autonome qui lutte contre la pauvreté, la discrimination et la traite des êtres humains en Belgique, vient de publier son Rapport annuel 2012 [Traite et trafic des êtres humains : construire la confiance](#). Soulignant une augmentation du nombre des victimes de la traite en Belgique, le Centre accorde dans son rapport une attention particulière à la nécessité de la non-sanction des victimes de la traite. Le Centre met l'accent sur l'importance d'une connaissance suffisante du contexte socioculturel des victimes, recommande, entre autres, que les services de première ligne soient sensibilisés à la problématique des victimes de la traite qui commettent des actes criminels sous l'effet de la contrainte, et déconseille de procéder aux confrontations entre les victimes d'exploitation sexuelle et les prévenus.

## **ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

### **AU CANADA**

#### **21. Lutte contre la traite des êtres humains au Canada**

**Sécurité publique Canada** vient de publier son [Bulletin d'information du Canada sur la traite de personnes](#), une édition spéciale qui met l'accent sur plusieurs exemples de partenariat entre le secteur public et le secteur privé, ainsi que plusieurs exemples d'initiatives et campagnes de lutte contre la traite de personnes au Canada et ailleurs dans le monde.

Par ailleurs, le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)** vient de publier une [Trousse de démarrage pour la sensibilisation à la traite des personnes](#), un document destiné aux personnes souhaitant amorcer ou consolider des activités de sensibilisation à la traite des personnes dans leurs communautés, organismes ou secteur. Il s'agit en fait d'un nouvel outil détaillant les ressources, tant canadiennes qu'internationales, mobilisées par des organismes dans leur lutte contre la traite des personnes au Canada. Le document contient également des informations pratiques sur la traite au Canada et à l'étranger, survole les principaux problèmes vécus par les personnes victimes de la traite au Canada, et formule plusieurs suggestions pour inciter de nouveaux groupes et organismes à s'impliquer dans la lutte contre la traite.

#### **22. Étude sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada**

Appelant à l'application d'un plafond annuel au nombre de travailleurs étrangers temporaires acceptés au Canada, l'**Institut de recherches en politiques publiques (IRPP)** soutient, dans une récente [étude](#), que les modifications apportées par le gouvernement fédéral au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) sont justifiées du point de vue économique. Contrairement à l'immigration permanente, il n'existe à l'heure actuelle aucune limite dans le nombre des travailleurs étrangers temporaires admis annuellement au Canada. Leur nombre est passé de 86 491 en 1995 à plus de 213 000 en 2012, alors que celui des immigrants permanents est passé de près de 217 000 en 1990 à plus de 257 000 en 2012. Selon l'**IRPP**, en dépit des préoccupations soulevées par le **PTET**, il y a des raisons de croire qu'une surveillance étroite du programme, ainsi qu'une limitation du nombre des travailleurs étrangers temporaires pourraient avantager l'économie canadienne, particulièrement dans les cas où les entreprises embaucheraient des travailleurs étrangers hautement qualifiés.

## INTERNATIONALES

### **23. Intégration des réfugiés en Europe**

Le **Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)** vient de publier une nouvelle étude [A New Beginning : Refugee Integration in Europe](#) portant sur l'intégration des réfugiés en Europe. La France, l'Irlande, la Suède et l'Autriche ont participé à cette étude qui offre également une vue d'ensemble sur l'intégration des réfugiés au Royaume uni, au Canada et en Allemagne. Basée sur des consultations auprès des intervenants ainsi que des entrevues menées auprès des réfugiés, l'étude met l'accent sur des indicateurs tels l'emploi, l'éducation, l'intégration sociale, la citoyenneté active, le logement et la santé. En plus des défis liés à l'intégration du marché du travail, les réfugiés font face, selon l'étude, à des obstacles particuliers, notamment la perte des documents et certificats de qualification, les traumatismes et les incertitudes, l'anxiété liée à la séparation des familles, les réseaux sociaux très limités et les longues périodes d'inactivité dans le système d'asile. Tout en soulignant par ailleurs que l'acquisition de la langue du pays d'accueil est vitale pour toutes les facettes de l'intégration, l'**UNHCR** conclut que le niveau des cours de langue dans les pays étudiés demeure insuffisant.

### **24. Perception de l'immigration en Europe, États-Unis et Turquie**

Menée dans 11 pays européens, aux États-Unis et en Turquie, l'enquête annuelle [Transatlantic Trends 2013](#) révèle que presque l'ensemble des répondants interrogés a surestimé le pourcentage d'immigrants dans leurs pays. Au Royaume-Uni, les répondants estimaient que 31 % de la population britannique est immigrante, alors que le ratio réel est de l'ordre de 12 %. Cette surestimation est attribuée, selon le **Migrants' Rights Network**, au volume des débats publics hostiles à l'immigration. Dans ses conclusions, une [étude](#) publiée par le **Migration Observatory** soutient qu'entre 2010 et 2012, le mot « illégal » était le plus couramment utilisé pour décrire les immigrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés dans les journaux britanniques. La Suède (77 % des répondants) et l'Allemagne (80 % des répondants) arrivent à la tête des pays européens où les gens sont le plus susceptibles de voir en l'immigration une opportunité. Aux États-Unis, 47 % des répondants voient en l'immigration un problème, alors que 46 % la perçoivent comme un avantage, des taux proches de ceux de l'Europe, où 46 % des répondants voient en l'immigration une opportunité contre 44 %. En outre, 69 % des répondants américains et 60 % des répondants européens étaient en accord avec l'idée que les immigrants enrichissent la culture des pays d'accueil.

### **25. Résolution sur l'accueil et la protection des réfugiés syriens dans l'UE**

En réaction à la multiplication du nombre des réfugiés syriens qui affluent sur le territoire européen à la recherche d'une protection internationale, le **Parlement européen (PE)** vient d'adopter une [résolution](#) portant sur les mesures à prendre par les pays membres de l'**UE** en vue de répondre à cette crise humanitaire. Soulignant les dangers impliqués par l'entrée irrégulière des réfugiés syriens sur le territoire européen, notamment la traite des personnes de même que les risques de naufrages tragiques, le **PE** a demandé aux États membres de l'**UE** de respecter le principe de non-refoulement et d'assurer aux réfugiés syriens une entrée sécurisée et un accès aux procédures d'asiles. En outre, le **PE** a demandé à ce qu'une conférence humanitaire sur la crise des réfugiés syriens soit convoquée afin de soutenir les quatre principaux pays qui les accueillent, à savoir le Liban, la Jordanie, la Turquie et l'Irak. Sur 2 millions de réfugiés enregistrés, depuis l'éclatement du conflit en Syrie en 2011, et plus de 2 millions non enregistrés,

seulement 52 000 ont fait une demande d'asile dans l'UE, la Suisse et la Norvège, dont 59 % ont déposé leurs requêtes en Suède et en Allemagne.

## **26. Immigration et développement des ressources humaines : Canada, Angleterre, Allemagne**

**Migration Policy Institute (MPI)** vient de publier une série de rapports portant sur le lien entre les profondes transformations du paysage économique mondial et la nécessité d'une utilisation efficace des compétences des immigrants. Le premier rapport, [\*Building New Skills : Immigration and Workforce Development in Canada\*](#), examine les politiques d'immigration et le système de développement des ressources humaines au Canada. Bien que les travailleurs immigrants au Canada soient en majorité sélectionnés pour leurs compétences, les dernières décennies ont été marquées par des taux de chômage élevés parmi ces travailleurs, soulevant ainsi des inquiétudes que le système d'immigration canadien ne soit pas à la hauteur de ses promesses. Le second rapport, intitulé [\*Immigrant Workers and the Workforce Development System in the United Kingdom\*](#), porte sur le système de développement de la main d'œuvre britannique qui, de plus en plus souple et axé sur les employeurs, fonctionne en parallèle avec les politiques centralisées de l'immigration et de l'emploi. Le troisième, intitulé [\*The Immigrant Workforce in Germany: Formal and Informal Barriers to Addressing Skills Deficits\*](#) porte sur le développement de la main d'œuvre en Allemagne, dont les travailleurs immigrants, bien qu'ils rencontrent peu « d'obstacles formels » pour accéder à la formation, font face à un certain nombre de « barrières informelles », notamment en raison de la centralité des employeurs et des associations professionnelles dans le système.

## **27. Charte des valeurs québécoises : communiqué d'Amnistie internationale**

Dans un [communiqué de presse](#) publié récemment, **Amnistie internationale (AI)**, tout en saluant la détermination du gouvernement du Québec à renforcer son obligation de respecter le droit à l'égalité de tous et le droit à la non-discrimination envers les femmes, estime que l'interdiction du port des signes religieux ostentatoires pour le personnel de l'État ne promeut pas l'égalité entre les sexes, et porte atteinte aux droits fondamentaux de la liberté d'expression et de la liberté de religion. Selon **AI** « pour les personnes, et en particulier les femmes, qui subiraient une coercition pour porter un signe religieux, leur interdire de le porter ne corrige pas la situation : ceux qui exercent la coercition restent impunis, et celles qui la subissent sont punies plusieurs fois : perte d'emploi et donc atteinte au droit au travail, risque d'isolement et de stigmatisation. »

Cette veille a été compilée et rédigée par Jaouad Amerzouk (Adjoint de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:  
[criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca) ou (514) 987-3000 poste 3318